

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île-en-Mer
Malestroit et Quiberon

DECISION DU DIRECTEUR N° 26/096

Portant désignation d'un référent handicap

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique, en direction commune des établissements : Centre Hospitalier de Ploërmel, Centre Hospitalier de Josselin, Centre Hospitalier de Belle-Île en Mer, EHPAD de Quiberon et EHPAD de Malestroit,

Vu le Décret N°2022-1679 du 27 décembre 2022 relatif aux missions et au cadre d'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé,

Vu l'Instruction N° DGOS/R4/2023/66 du 1er juin 2023 relative au référent handicap en établissement de santé instauré par la loi n° 2021-502 du 21 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification

Considérant le recensement de l'ARS en juin 2023 du référent handicap au sein des établissements de la Direction commune ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Béatrice NICOLAS, Directrice d'hôpital, est désignée référent handicap du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et de la direction commune.

Article 2 :

Le référent handicap exerce les missions suivantes :

- Identifie les besoins spécifiques des patients en situation de handicap dans l'organisation des soins ;
- Coordonne les moyens à mettre à disposition pour y répondre ;
- Conseille et accompagne le personnel de l'établissement dans l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap ;
- Assure la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques, particulièrement en ce qui concerne les prises en charge urgentes.

Article 3 :

La référent handicap est tenu au secret et à la discrétion professionnels. Il établit un rapport annuel qui sera transmis au directeur de l'Agence Régionale de Santé.

ARTICLE 4 :

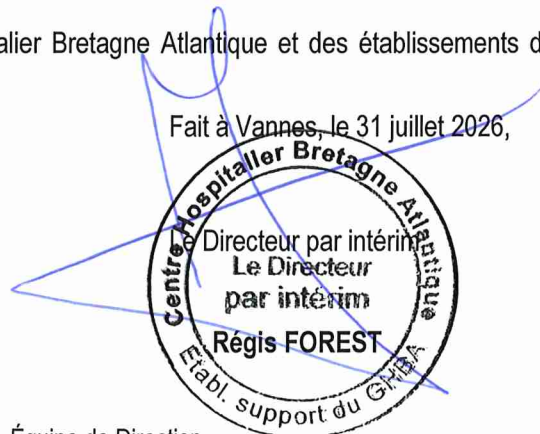
Cette décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs et est transmise à l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Elle fera l'objet d'une information au sein du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune.

Fait à Vannes, le 31 juillet 2026,



Le Directeur Adjointe,
chargée des affaires sociales
Béatrice NICOLAS



Le Directeur par intérim
Le Directeur
par intérim
Régis FOREST

Destinataires :

- Mme NICOLAS, Directrice-Adjointe
- ARS Bretagne

- Équipe de Direction
- Affichage